

# Jean-Mathieu LECCIA

Par : Claire Larmon-Leccia



Archives familiales

- Informations

- Nom : LECCIA
- Prénom(s) : Jean-Mathieu

- Etat civil

- Date de naissance : 16/02/1907
- Ville de naissance : Oletta
- Département de naissance : Corse
- Pays de naissance : France
- Profession avant guerre :
  - SNCF
  - agent SNCF
- Date de décès : 26/05/1944
- Lieu de décès : Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)

- Résistance

- Organisation(s) de résistance :
  - Part communiste
  - Front national
- Date d'engagement : 01/07/19470
- Département(s) de résistance : Bouches-du-Rhône

- Arrestation et condamnation

- Date d'arrestation : 15/01/1941
- Lieu d'arrestation : Marseille
- Département d'arrestation : Bouches-du-Rhône

- Juridiction de condamnation : Section spéciale - Tribunal militaire 15e DM (Marseille)
- Date de condamnation : 19/03/1941
- Motif(s) de condamnation :
  - Infraction décret du 26/09/1939 portant dissolution des organisations communistes
- Peine infligée : Prison
- Durée de la peine : 4 ans
- Parcours carcéral :
  - Marseille (Saint-Nicolas)
  - Marseille (Saint-Pierre)
  - Nîmes
  - Eysses
- Eysses
  - Date d'arrivée à Eysses : 15/10/1943
  - Numéro d'écrou à Eysses : 2462
  - Préau ou autre affectation :
    - Préau 2
  - Nom du gourbi : 27 pieds
  - Groupe de combat : Leccia Jean-Mathieu
  - Motif de la levée d'écrou : Décédé
  - Date de la levée d'écrou : 26/05/1944
  - Durée de détention : 0 an(s), 7 mois, 11 jour(s)
- Reconnaissance
  - Statut : Interné résistant

## Biographie

Natif d'Oletta, petit village du nord de la Corse, c'est une banlieue ouvrière de Marseille qui le verra grandir. Ses parents, Pierre et Laurence, à leur venue sur le « continent » s'installent en tant que gardiens d'un entrepôt de flaconnage à la Belle de Mai, rue du Génie. La famille comprend cinq enfants dont deux décèderont en bas âge. Jean se retrouve le seul garçon de la fratrie dont il est le cadet. Ses sœurs et lui sont élevés dans la pratique d'un catholicisme très présent. Très tôt, Jean Leccia s'éloigne de toute croyance religieuse. D'un comportement discret mais toujours très déterminé Jean, Jeannot pour ceux qui l'aiment, fait preuve d'un esprit imaginatif et constructif à la fois, il possède d'indéniables dispositions pour le dessin. Après des études primaires, c'est au PLM (ligne ferroviaire privée, rattachée en 1938 à la SNCF) qu'il trouve un emploi. Emploi qu'il réintègre à son retour du service armé, effectué dans la Marine.

La veille du 1er mai 1930, il épouse Baptistine Emilie Reynaud, une « petite » du quartier. Le jeune couple s'installe au n°18 du boulevard Amayen, non loin de la gare Saint Charles, lieu du travail de Jean. En 1932 et 1934, deux filles naissent de cette union. En 1935, Jean adhère au Parti communiste. Secrétaire adjoint de la 5e section, il participe activement aux mobilisations du Front populaire.

Au cours de l'été 1940, contacté par [Henri Auzias](#), il participe à la reconstruction clandestine du Parti. Diverses activités lui incombent : répartition des tracts en vue de distributions dans les quartiers populaires du centre-ville, collectes de fonds destinés aux internés et aux clandestins. Communiste notoire, Jean est fiché aux sommiers de la police locale. Affecté spécial à la SNCF, il est sous surveillance policière à la suite d'un rapport du 30 août 1940, émis par le chef de service de la police spéciale, qui aurait attiré l'attention de l'inspecteur principal de la SNCF sur ce cheminot « secrétaire de la section gare ».

Surveillance qui devait porter ses fruits : une dénonciation déclenche en fin d'après-midi, le 15 janvier 1941, la brutale intrusion de la police dans le paisible appartement activement perquisitionné jusqu'à la découverte d'une centaine de numéros de *l'Humanité*, de tracts ainsi que des textes sur l'organisation du PC à la Belle-de-Mai.

Jean est interné au Fort Saint-Nicolas seulement le 21... Ce battement de cinq jours révèle un passage au « 425 » de la rue Paradis, passage confirmé au vu de son état physique, état constaté par son épouse, lors d'une courte visite « surveillée » au Fort.

Jugé par le tribunal militaire permanent de la 15e division le 19 mars 1941, Jean Leccia est condamné à quatre ans d'emprisonnement et trois mille quatre cents francs d'amende pour infraction au décret-loi du 26 septembre 1939, portant dissolution des organisations communistes. A dater du 22 mars 1941, la détention se poursuit à la prison Saint-Pierre toujours à Marseille jusqu'au départ pour la centrale de Nîmes le 8 avril 1941. Trente mois, 3900 jours dans la centrale aux cages à poules, « chambres à coucher », des cases de 180 de long sur 140 de large, la centrale où « on parque des hommes dans l'ordure et la soif, le silence et la faim.\* » Cette centrale que bravera de son indéfectible volonté le collectif. Ce collectif exemple de fraternité suivi dans tous les lieux d'incarcérations par ces patriotes embastillés. Ce collectif qui leur permettra de survivre, pour vivre un jour l'avènement de lendemains qui chantent.

Le 16 octobre 1943 : 150 patriotes résistants sont transférés à la centrale d'Eysses. Ecroué sous le matricule 2462, Jean Leccia est affecté au préau 2. Membre du gourbi des 27 pieds, il participe à l'organisation clandestine mise en place au sein de la centrale et contribue activement à la tentative d'évasion du 19 février qui échouera et donnera lieu à une féroce répression.

Physiquement affaibli, durement interrogé, deux facteurs qui auront raison de l'endurance de Jean Leccia. Sa dernière missive en date du 7 mai n'en laissait pourtant rien paraître, il y parle de sa prochaine libération qui devait prendre effet le 21 juillet, et rassure sur son état de santé. Rien ne permet alors de soupçonner que, 19 jours plus tard, il décèderait à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot, quatre jours avant le départ pour Dachau de ses camarades du bataillon d'Eysses. Il avait 37 ans.

Depuis le 23 février 1945, Jean Mathieu Leccia repose au cimetière Saint-Pierre à Marseille, au carré des victimes du devoir, ainsi que son frère de lutte, Henri Auzias.

Le 23 juillet 1945, le boulevard Amayen où résidait Jean Mathieu a été rebaptisé boulevard Jean Mathieu Leccia. Une plaque commémorative est apposée « Les anciens FTPF à Leccia Jean 1907-1944 au service de la France ». Son nom apparaît également sur la plaque commémorative (à la mémoire des résistants du quartier) de l'école primaire, place Bernard Cadenat à la Belle de Mai, ainsi que sur la colonne octogonale dédiée aux 446 agents SNCF des huit arrondissements morts pour la France, érigée à Marseille square de la gare Saint Charles.

Le 5 novembre 1946, la croix de guerre avec étoile de bronze lui est décernée à titre posthume.

## Bibliographie

"Les cheminots victimes de la répression: 1940-1945", Thomas Fontaine (sous la direction de), Perrin / SNCF, 2017.

"Dans la nuit des prisons" par Louis Gazagnaire, éditions sociales, 1973.

## Album photos



